

Janusz Tazbir

Les Juifs vus par l'opinion polonaise des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles

Literary Studies in Poland 19, 41-77

1988

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Janusz Tazbir

Les Juifs vus par l'opinion polonaise des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Le sujet même de cette étude¹ présente de sérieuses difficultés tant du côté des sources à étudier que de celui de la littérature qui s'y rapporte. Pour ce qui est des sources, elles sont des plus nombreuses! Rien que les locutions et proverbes prenant pour thème les Juifs², leur caractère, leurs moeurs et leurs défauts, surpassent en nombre (ils sont 266!) le patrimoine parémiographique de l'ancienne Pologne dédié aux communautés ethniques minoritaires chrétiennes ayant vécu en Pologne nobiliaire: les Allemands (65), les Lituaniens (23), les Ruthènes (22). Et il s'y ajoute d'autres textes folkloriques et des écrits de polémique. Il s'agit pour une large part de pamphlets soit de textes qu'il faut lire avec circonspection. La même chose peut se dire de la littérature qui se rapporte au sujet, à prédominance de textes quelquefois à l'opposé des rigueurs de l'objectivité. L'intérêt de nombreux auteurs s'est en effet presque exclusivement porté à des textes s'inscrivant dans le «courant antisémite» de la littérature de l'ancienne Pologne, textes à intention probatoire. C'est-à-dire

¹ Cette étude, en polonais, fait partie de mon ouvrage *Świat panów Pasek. Eseje i studia* (*Le monde des Messires Pasek. Essais et études*), Łódź 1986, où les annotations renvoient aux textes dont proviennent les citations. En version française, les renvois, réduits à un strict nécessaire, se rapportent principalement aux études contemporains relatifs au sujet de l'article.

² Un recueil en est donné dans *Nowa księga przysłów i wyrażeń przysłowiowych polskich* (*Nouveau livre des proverbes et des locutions polonaises*), vol. 1-3, Warszawa 1969-1972. Une analyse tendancieuse, d'un esprit antisémite, de ces proverbes est à relever dans l'étude de J. Sommerfeldt «Die Juden in den polnischen Sprichwörtern und sprichwörtlichen Redensarten», *Die Burg*, 1942, fasc. 3.

cherchant à prouver soit que c'est de tout temps que les Polonais dénonçaient le « péril juif », soit, pour varier l'image, que depuis des siècles la judophobie était inscrite dans leur nature. Hormis quelques exceptions louables³, l'on constate une absence d'études soucieuses de présenter l'attitude de l'opinion à l'égard des confesseurs du mosaïsme dans un contexte plus vaste, celui des opinions du commun des Polonais sur d'autres étrangers, alors que de plus d'un texte polonais ancien il ressort sans ambiguïté que les propos critiques tenus par les Polonais à l'adresse des Juifs étaient comparables à ceux qu'ils réservaient aussi à l'activité commerciale des Arméniens, des Ecossais et des Allemands. « Il n'est point d'Allemand qu'ils ne traitent pis que les Juifs » — se plaint des bourgeois de Cracovie, au début du XVI^e siècle, Rudolf Agricola cadet établi dans cette ville.

Les confesseurs du judaïsme, de l'islam (confession des Tatares établis en Pologne nobiliaire) et les partisans de la Réforme étaient en butte à des critiques et des reproches concordants. Ces critiques revenaient souvent sous la plume d'écrivains qui éprouvaient de l'aversion pour tout « autre », c'est-à-dire chacun dont la langue, les moeurs et la foi étaient différentes des leurs. Bien qu'établis en Pologne depuis le haut Moyen Age, les Juifs étaient à leurs yeux des étrangers par excellence. Marcin Bielski qui, dans sa chronique (1564) a tenté, en observateur extérieur, une description des plus vastes de l'exotisme des moeurs juives, écrivait pour conclure : « Car ce peuple est seul au monde à veiller avec diligence à ce que ses moeurs ne s'accordent avec celles d'aucune autre nation ».

Bien des critiques à l'adresse des Juifs visaient aussi les autres adversaires du catholicisme, eux aussi — croyait-on généralement — aux aguets de la perte des âmes et de la Pologne elle-même. Dès 1539–1540, les confesseurs du judaïsme étaient soupçonnés d'intelligences avec la Turquie, charge que la propagande catholique retiendra au XVII^e siècle contre les sociniens. Vues comme ennemis

³ En fait partie notamment le remarquable recueil d'études d'A. Hertz, *Żydzi w kulturze polskiej (Les Juifs dans la culture polonaise)*, Paris 1961 (en particulier « *Obraz Żyda — l'Image du Juif* »). Cf. aussi J. Goldberg, « *Poles and Jews in the 17th and 18th Centuries. Rejection or Acceptance* ». *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 1974, fasc. 2; M. Fuks, Z. Hoffman, J. Tomaszewski, *Die Juden in Polen. Geschichte und Kultur*, Warszawa 1982.

naturels de l'Etat polono-lituanien, les minorités confessionnelles étaient souvent accusées de trahison de la patrie. Les confesseurs du judaïsme ou les partisans de divers courants de la Réforme n'étaient pas seuls à se voir reprocher de «divulguer auprès des Turcs, des Tatares et des Moscovites les affaires de la Pologne»; c'était aussi l'apanage des Arméniens et des Tziganes. «Les Juifs ne sont-ils pas de ceux qui, par l'intermédiaire des Arméniens et des Tziganes, rapportent aux autres nations les secrets et toutes les affaires du Royaume de Pologne?» — s'interrogeait en 1594 Józef Wereszczyński. Toujours dans cet ordre d'idées, les confesseurs de Moïse, de Mahomet et d'Arius seraient liés d'une communion confessionnelle. Les Juifs, en refusant de manger du porc et en pratiquant la circoncision — écrivait-on — «s'accordent dans bien des rites avec les Turcs». C'est à la commande de ceux-ci qu'ils enlèveraient des enfants chrétiens pour les emmener après circoncision, dans les fiefs du sultan.

Bien qu'au milieu du XVIII^e siècle l'opinion cessât de craindre une invasion turque, le peuple juif n'en continua pas moins d'être accusé de «livrer tous secrets d'Etat aux pays étrangers et de conspirer avec les ennemis de la Pologne». L'hérétique, le Juif, la sorcière seraient tous trois — pour avoir perdu le contact avec Dieu — au service du Démon. Et c'est pour cause que des proverbes proclamaient qu'au même degré que le diable, le Juif craignait l'eau bénite. Et tous les trois — affirmait-on — ne reculaient pas dans le besoin, devant le recours à des pratiques sorcières au moyen desquelles ils attiraient sur les gens des malheurs personnels, des fléaux élémentaires (épidémies en particulier) la peste bovine et jusqu'aux invasions tatares. Les Tziganes et les Tatares, ces derniers établis dans le Grand Duché de Lituanie, étaient eux aussi soupçonnés de pratiques sorcières. Ainsi que l'a démontré l'éminent sociologue polonais Jan Stanisław Bystroń, textes polonais anciens à l'appui, la charge de pratiques sorcières était retenue en règle contre des étrangers, en particulier lorsqu'il s'agissait de «gens vivant une vie sociale à part, parlant une langue étrangère, se tenant à l'écart de la vie sociale et religieuse de la communauté rurale et d'un extérieur différent»⁴.

⁴ J. St. Bystroń, *Tematy, które mi odradzano. Pisma etnograficzne rozproszone* (Les Sujets qu'on m'a déconseillés. Mélanges ethnographiques), Warszawa 1980.

Dans le peuple, la conviction règnait, battue d'ailleurs en brèche par le clergé, que si les Juifs, comme il était admis, faisaient saigner l'hostie et les enfants chrétiens c'est qu'ils venaient au monde aveugles et n'accédaient à la vue qu'après qu'on leur eut lavé les yeux avec du sang ainsi obtenu. A noter que dans différentes régions de la Pologne l'on prétendait aussi qu'également les habitants de la Mazovie venaient au monde aveugles et le restaient les neuf premiers jours de leur vie. Pour en revenir aux Juifs, ils se voyaient reprocher de sentir mauvais («sentir l'ail à un quart de lieue»). Cela tenait à la grande consommation de l'oignon et de l'ail dans la communauté juive. La critique n'épargnait pas non plus les habitudes culinaires italiennes, à cette différence près — assez essentielle — qu'autant les Italiens n'ont pas réussi à inculquer aux Polonais leur goût des salades vertes, autant certains éléments de l'art culinaire juif ont acquis droit de cité dans la cuisine polonaise. N'empêche que le goût de l'ail tenait dans l'image courante d'un Juif le rôle analogue à celui de la consommation des escargots dans l'image moderne du Français moyen et du spaghetti — dans l'image de l'Italien.

Plus fortement encore que par l'odeur ou les goûts culinaires, un étranger se distinguait par ses habits. Dans le cas des Juifs, la tenue vestimentaire jouait d'ailleurs un double rôle. Premièrement, dans un pays où les bourgeois, du moins aisés, cherchaient à s'habiller à la ressemblance de la noblesse, la population juive se distinguait par une différence vestimentaire marquée. Secondement, elle portait une tenue sinon étrangère du moins exotique ou qui était perçue comme telle. Cette différence d'habits et de traits pouvait susciter des associations d'idées bien précises, dans la mesure où de nombreuses représentations picturales du diable le montraient avec un nez crochu et avec cheveux frisés. En outre, les habits juifs étaient à prédominance du noir, ce qui n'était pas non plus sans suggérer l'idée de puissance infernale. Un hérétique était représenté comme un étranger bizarre en tenue allemande. Pour les Juifs, l'effet de différence se trouvait encore renforcé par une coiffure spécifique et plus particulièrement par les favoris. Ces derniers constituaient un trait distinctif majeur, à la différence de la barbe, portée également par la population chrétienne. Ce qui distinguait encore les Juifs c'était leur comportement: une gesticulation nerveuse en prolongement d'un discours à l'avenant et un empressement fiévreux

si propre à leur manière d'être. Leur tempérament excitable et leur loquacité méridionale contrastaient avec un tempérament plus retenu de la population chrétienne, de même d'ailleurs que leur volubilité de style oriental.

Leur langue que personne ne comprenait était surnommée *baragouinage* tout comme l'allemand dont d'ailleurs le yiddish était pour une large part issu. Ceci se rattachait à un phénomène se laissant qualifier de «xénophobie linguistique» dans la mesure où presque toutes les langues à l'exception, bien sûr, du polonais, apparaissaient à l'opinion comme de qualité inférieure, ridicules, viles ou simplement odieuses. A l'exception, bien entendu aussi du latin, langue de communion avec Dieu, du grec et de l'hébreu, pour la part qu'ils tiennent dans l'Écriture Sainte. Mais déjà le même hébreu pratiqué dans la liturgie des offices mosaïques était souvent perçu avec moins de faveur, plus d'une oreille se sentant blessée par son «caractère criard».

Niesfornym krzykiem wre ich synagoga,
Wrzeszczą w sto głosów modlitwę szabat,
Ich ślepa ciżba urąga się z Boga
I prosi o to, co już dano światu

[Leur synagogue vibre d'un vacarme turbulent, / Ils braillent à cent voix la prière du sabbat, / Leur foule aveugle nargue Dieu en le priant / De lui accorder ce que le monde s'est déjà vu offrir.]

— écrivait à la fin du XVI^e siècle Sebastian Klonowic⁵. Et il est difficile de dire ce qui choquait davantage le poète bourgeois: une prière par trop bruyante, en contraste avec des chants plus suaves des chrétiens, ou le fait que des gens d'une autre religion osaient manifester leur existence tout en faisant sourde oreille à ce qui, aux yeux des autres, était une évidence.

Le Juif blasphémateur refusant de reconnaître la nature divine du Christ, concurrent économique, créancier coriace auquel on reproche arrogance et importunité, jouait aussi d'autres rôles. Il faisait de plus office de quasi-bouffon, provoquant des éclats de rire par sa gaucherie, par sa manière d'écorcher le polonais et par sa disposition à toute humiliation pour un profit matériel fût-il infime. Il

⁵ K. Bartoszewicz, *Antysemityzm w literaturze polskiej XV–XVII w. (L'Antisémitisme dans la littérature polonaise du XV^e au XVII^e s.)*, Kraków 1914, p. 17.

constituait l'accent comique de nombreux spectacles ; dans les « crèches » vivantes montées à l'occasion de la fête de Noël, « les tableaux mettant en scène le Juif et la Juive ainsi que la danse juive étaient toujours source d'une hilarité aussi facile qu'intarissable »⁶. La polonisation du catholicisme⁷, processus dont l'apogée se situe au XVII^e siècle, confère aux mystères de la Nativité (ou de la Passion) une couleur locale de plus en plus marquée, situant ces spectacles dans un paysage local et dans des réalités à l'avenant. Sur le fond de cette évolution, le Juif devenait dans ces spectacles de « crèche » un personnage presque exotique et nul ne serait avisé de faire porter à la Sainte Famille l'affublement de ce personnage comique dansant le « maïoufès »⁸. Et, dans les anecdotes ou récits quasi populaires, le Juif (tout comme d'ailleurs le Diable) était perdant, confronté au paysan dont le bon sens finissait par triompher de la ruse et du subterfuge juifs (ou diaboliques).

Imaginé de la sorte, le Juif était fonction du contraste qui s'affirmait entre d'une part les valeurs reconnues (encore que pas forcément mises en oeuvre) par une société nobiliaire, et d'autre part les traits de caractère que l'on considérait comme inhérents à la nature juive. L'opinion, non seulement nobiliaire, attachait du prix aux vertus chevaleresques : aptitude au combat, courage, force physique, maîtrise de la peur même à l'heure d'un danger mortel. Or tout Juif aurait été, comme on le croyait généralement, un faible par nature et un peureux, en débandade devant l'adversaire armé et fuyant jusqu'au chien. Un Juif qui partait en guerre offrait un objet tout aussi facile de moquerie de situations comiques et de proverbes qu'un serviteur de l'église placé dans une situation semblable. « Ils ne sont d'aucune utilité pour faire la guerre car c'est un peuple peureux et craintif ; Dieu leur a donné un coeur

⁶ J. S. Bystron, *Dzieje obyczajów w dawnej Polsce. Wiek XVI–XVIII*, (*Histoire des moeurs dans l'ancienne Pologne, XVI^e–XVIII^es.*), vol. 1, Kraków 1932, pp. 65–66.

⁷ Cf. J. Tazbir, « La Polonisation du catholicisme », [dans:] *La République nobiliaire et le monde. Etudes sur l'histoire de la culture polonaise à l'époque du baroque*, Wrocław 1986, pp. 124 et ss.

⁸ A noter que le mot *szabesgoj* désignant un chrétien en service chez les Juifs a son équivalent dans le terme yiddish *Majufesjude* désignant un Juif qui, pour distraire les chrétiens, danse devant eux le majufes, danse juive.

de lièvre si bien qu'ils ont peur de leur ombre» — écrivait à propos des Juifs Sebastian Patrycy de Pilzno. Et même si aux confins Est de la Pologne quelques-uns d'entre eux portaient des armes, et en Ruthénie, en Volhynie et en Podolie «des sabres, des arcs et des arquebuses», ce n'était pas pour autant un phénomène généralisé.

Ce qui passait pour valeur majeure c'était l'honneur décliné par tous les cas; or celui-ci leur serait foncièrement étranger, incompatible avec leur qualité de plébéiens peureux et de gens participant l'usure et exerçant le commerce. Dans l'oreille des nobles, les termes «*liber servus, nobilis rusticus, honestus Judaeus*» tenaient tout autant du paradoxe. La noblesse avait besoin des Juifs sans pour autant les estimer. Dès la fin du XVII^e siècle, les Juifs deviennent synonyme de populace.

Même en ayant des activités commerciales, les nobles ne les considéraient jamais comme leur premier métier; d'ailleurs, dans les milieux de la noblesse on se plaisait à dire «faire du négoce c'est du péché et de la honte». Selon l'esprit des nobles, tout commerçant, qu'il soit italien, allemand ou juif, grossiste ou ambulancier (ces derniers se recrutaient principalement parmi les Écossais) était par nature un escroc, un fourbe, un fraudeur. Il a été longtemps observé que la complémentarité professionnelle des minorités confessionnelles (ou ethniques) par l'exercice des métiers dont la population locale ne voulait ou ne savait pas se charger, était loin de leur valoir approbation et estime.

Dans une Pologne essentiellement agricole, l'activité d'un banquier, d'un marchand ou d'un courtier juif était en contradiction flagrante avec l'éthos social en vigueur, imposé par la noblesse. Héritée du Moyen Âge, la division trinôme de la société en ceux qui la défendent, qui prient pour elle et qui la nourrissent, était toujours en vigueur. Un Juif n'était à inscrire dans aucune de ces trois catégories. Le ton de mépris réservé aux Européens de l'Ouest qui, «fussent-ils les plus grands seigneurs, commercent avec les Indes Orientales et Occidentales et font du négoce», s'appliquait à plus forte raison à un Schmoul ou un Abram de la bourgade la plus proche ou du cabaret du village.

L'opinion largement répandue de la nocivité et du parasitisme des Juifs (surnommés «mite», «taupe-grillon», «pustule maligne» ou «sangsue») procédait de la conviction que les activités qu'ils

pratiquaient ne méritaient pas le nom de travail, réservé uniquement au travail de la terre, à l'exclusion en tout cas du commerce, des opérations de crédit et de la méditation sur le Talmud. Perennisées dans des proverbes, les opinions que tout Juif est cabaretier ou usurier et qu'un tel est apte à une profession comme un Juif à l'agriculture, n'étaient pas sans frapper de discrédit ce groupe ethnique et confessionnel. Affirmer à propos de quelqu'un qu'il était pire qu'un Juif, c'était mettre le comble au blâme pour sa rapacité dans les affaires et pour ses pratiques usurières. « Il y a des gens qui surpassent tous les Juifs: ils prennent dix ou vingt et jusqu'à trente pour cent » – écrivait Piotr Skarga (1597). Plus d'un demi siècle après, l'italophobe notoire, Gabriel Krasinski émettait l'opinion que les Italiens surpassaient les Juifs en escroquerie. Par contre, en critiquant les défauts de la noblesse on écrivait: « Les Juifs et les Tziganes ne connaissent pas chez eux de si grands fourbes qu'on en trouve chez nous, en Pologne ».

L'étude du Talmud jetait dans le discrédit à double titre: d'une part il était considéré que de cette manière les Juifs blasphémaient contre le vrai Dieu, et d'autre part une activité consistant à étudier un livre, à en analyser et commenter le texte n'était pas de nature à susciter de l'estime de l'opinion. Celle-ci était peu sensible au retentissement dont bénéficiaient en Europe, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les écoles rabbiniques existant en Pologne. Notant qu'à Brest-Litovsk les Juifs font fonctionner « leur école en renom dans toute l'Europe où viennent des adeptes d'Italie, d'Allemagne, de Moravie, de Silésie non seulement pour l'étude mais encore pour la promotion car, rentrés chez eux, ils deviennent rabbins et dirigent des synagogues » – Szymon Starowolski fait figure d'exception parmi les chroniqueurs.

Mais même les qualités incontestables de la population juive n'étaient pas sans irriter. En offre l'exemple la solidarité avec laquelle les communes juives prenaient fait et cause pour leurs membres abusivement accusés de meurtre rituel (« ils tenaient pour acte héroïque de leur foi de soustraire les leurs par rançon, fût-elle la plus élevée, à la peine de mort » – écrit Kitowicz).

Les opinions défavorables sur les Juifs font leur apparition dès la généralisation de l'imprimerie. Et même plus tôt, puisqu'au XV^e siècle on en trouve chez Jan Długosz qui se fait l'écho, sur

un ton approbatif, des pogroms sanglants à Prague (1389) et à Cracovie (1407). Au début du XVI^e siècle, deux écrivains bourgeois, l'historien Jost Ludwik Decius et le diplomate et poète connu Jan Dantyszek font leur cet état d'esprit. Le premier se plaint de la mainmise juive sur le commerce, les douanes et autres secteurs de la vie économique et des appuis dont les hommes d'affaires juifs bénéficient de la part «des magnats et des dignitaires de l'Etat». Et le second écrivait:

Le peuple juif grossier et sans humanité,
plein de toute débauche et de méchanceté.

Cette critique trouve sa continuation dans la satire de l'époque de la Renaissance.

Ce n'est que la fin du XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e qui voient la parution d'ouvrages entiers extrêmement critiques à l'égard des Juifs. Ces ouvrages font plus que reprendre simplement les opinions en circulation au sujet des Juifs: ils font en quelque sorte oeuvre de synthèse en donnant leur portrait cumulé, en même temps qu'un relevé des griefs formulés à leur adresse, fournissant ainsi un outil propre à façonner des opinions défavorables pour les confesseurs du judaïsme. C'est des livres d'autres tels que P. Mojecki (1589), Sz. A. Hubicki (1602), J. A. Kmita, S. Miczyński (1618) et S. Śleszkowski (1621) que puiseront à pleins bras les générations suivantes d'écrivains s'occupant de la question juive.

Ces pamphlets s'écrivaient pour la plupart à Cracovie, ville où à la fin du XVI^e siècle, les Juifs constituaient le plus fort pourcentage de la population non polonaise. Tout comme ailleurs, ils sortaient de la plume d'écrivains issus de la bourgeoisie, du bas clergé et de la petite noblesse. Parmi ces auteurs, l'on ne trouve en effet ni représentants de la noblesse aisée ni plumes de premier ordre: Jan Kochanowski semble ne porter aucun intérêt aux Juifs; Mikołaj Rej ne leur consacre que de courtes observations critiques.

Les chercheurs font observer que, face à une littérature antijuive des plus variées et des plus abondantes qui paraissait dans nombre de pays de l'Europe de l'Ouest et plus particulièrement en Allemagne, on est frappé par la pauvreté en nombre et en idées des ouvrages polonais qui, soit pourfendaient les Juifs accessoirement soit leur étaient entièrement consacrés. Ces derniers sont une trentaine

à peine à avoir paru entre 1588 et 1668 dont la plupart (90%) sous le règne des deux premiers rois de la maison des Vasa (1587–1648). Ressassant une même argumentation, ils sont d'une rare monotonie⁹.

Dans l'ensemble, l'image qui prévalait était celle du Juif concurrent redoutable sur le plan économique qui agrandit ses biens rapidement en faisant flèche de tout bois, au dépens des chrétiens. Ce n'était pas un hasard si cette vague de pamphlets coïncidait avec le début de déclin des villes en Pologne. Dans une situation où l'on voyait se tasser les débouchés pour les produits d'artisanat de même que les possibilités de commerce et de crédit, les écrivains bourgeois se font extrêmement sensibles à tout symptôme de concurrence.

Ce qui suscitait l'inquiétude c'était l'accroissement rapide de la population juive, consécutif d'une part à l'affluence d'immigrés d'Allemagne, d'Italie et même d'Espagne. «Tous ces exilés n'ont qu'un but devant eux, la Pologne» – écrivait Majer Bałaban, en précisant que «tout démantèlement d'une grande communauté en Occident» faisait croître la population juive à Poznań, à Cracovie, à Lublin, à Léopol (Lvov) et «même dans le lointain Vilno»¹⁰. D'autre part il tenait aussi à une forte natalité chez les Juifs. Déjà Sebastian Miczyński écrivait: «aucun d'eux ne périt en guerre ni se meurt d'épidémie [...] et de surcroît il se marient à douze ans et [...] se multiplient à force de forniquer». Autant à la fin du Moyen Age, les Juifs constituaient approximativement 0,6% de l'ensemble de la population de la Pologne et de la Lituanie, autant au milieu du XVII^e siècle ils étaient déjà environ un demi million, soit 5% de la population totale. Cela constituait 30% de la diaspora juive¹¹. Les Juifs déployaient une activité économique de plus en plus intense d'autant plus perceptible qu'elle contrastait avec l'effondrement de la conjoncture. Aussi bien les ouvrages consacrés en entier aux Juifs que les traités sur les grands problèmes de la Pologne,

⁹ Cf. D. Tollet, «La Littérature antisémite polonaise de 1588 à 1668», *Revue Française d'Histoire du Livre*, 1977, n° 14, et en tiré à part, Bordeau 1977.

¹⁰ M. Bałaban, «Umysłowość i moralność żydostwa polskiego XVI w.» (Vie intellectuelle et moralité des Juifs polonais au XVI^e s.), [dans:] *Kultura staropolska*, Kraków 1932, p. 607.

¹¹ Z. Sułowski, «Liczebność Żydów na ziemiach polskich» (Le Nombre de Juifs en Pologne), [dans:] *Naród. Kościół. Kultura. Szkice z historii Polski*, Lublin 1986, p. 239.

comportent presque en règle le registre que l'on retrouve d'un texte à l'autre de fermage et des charges qu'il serait opportun de reprendre aux Juifs. Certains auteurs allaient jusqu'à y inscrire cabarets et moulins.

Des postulats dans ce sens étaient avancés aux diètes et aux diétines également par les représentants de la noblesse moyenne sans parler de la petite qui se sentait menacée par la concurrence juive sur le plan du fisc, des péages et des droits de douane, de la prise à bail de propriétés terriennes et de salines. Les Juifs en étaient interdits coup après coup par des résolutions parlementaires qui rappelaient en outre qu'ils n'avaient pas à bénéficier de préférences au pourvoi des charges d'Etat et qu'il leur était interdit de se livrer à tout trafic à la campagne. Le renouvellement relativement fréquent de ces interdits (1538, 1562, 1565, 1588) en dit long sur le peu d'effet qu'ils produisaient. C'est ce qui fit qu'au moins dès la fin du XVI^e siècle (si ce n'était plus tôt) les députés de la noblesse réunis à Proszowice, à Środa Wielkopolska, à Łęczycza ou à Wisznia en vinrent à réclamer que les Juifs, les Arméniens et tous étrangers soient écartés de la perception des «droits de douane et péages» comme de celle de tous «revenus et impôts de la Couronne». Toutes ces charges devaient être réservées uniquement aux nobles. A cela s'ajoutaient des accusations de fabrication de la fausse monnaie dans son pays et de transfert la bonne à l'étranger, de pratiques usurières, de refus systématique d'acquitter les impôts et de contribuer matériellement à la défense nationale.

Il y a toutefois lieu de préciser que d'une part les diétines de nobles ne faisaient que reprendre à leur compte les revendications des villes se plaignant de la concurrence économique des Juifs, commerçants ou artisans (c'est par le truchement de la diétine de Wisznia que se faisait entendre la voix des villes de Léopol et de Przemyśl). D'autre part cependant, les diétines prenaient la défense des Juifs en condamnant les pogroms ou en reconnaissant les privilèges des Juifs, par exemple du commerce avec l'Orient.

La noblesse était moins sensible à la prépondérance croissante des Juifs non seulement dans l'artisanat et le commerce mais également dans les professions libérales, dont se plaignent souvent et avec véhémence les écrivains bourgeois. Sebastian Miczyński écrivait (1618):

Chez nous le cabaretier est Juif, le médecin est Juif, le commerçant est Juif, le meunier est Juif, le secrétaire Juif également comme aussi le plus fidèle serviteur; ils ont partout le dessus.

Des plaintes, des expressions d'indignation et des protestations semblables se retrouvent sous la plume de plus d'un bourgeois qu'il soit écrivain (B. Zimorowic, S. Klonowic), savant (Sebastian Petrycy de Pilzno) ou jésuite roturier (P. Skarga, M. Bembus), alors que les écrivains nobles ne remarquaient les Juifs que quand ceux-ci les dérangent directement. Ainsi, Mikołaj Rej maugréait que dès qu'un Juif se présente devant les juges avec du safran ou de l'argent, la partie adverse venue les mains vides perd à coup sûr le procès même pour une cause des plus justes. Dans la comédie de P. Ciekliński, *Le triple de Plaute*, le gentilhomme se plaint d'avoir vu à la frontière ses caisses fouillées et ses boeufs réquisitionnés par des douaniers secondés par leurs « limiers les Juifs » qui par ailleurs perquisitionnent les péniches sur les voies fluviales.

Il est clair que chaque auteur s'indignait particulièrement de la concurrence juive dans la profession qui lui tenait particulièrement à coeur. Śleszkowski, médecin attiré de Sigismond III Vasa s'étendait le plus sur le rôle pernicieux des médecins juifs, en leur reprochant de non seulement percevoir des honoraires d'un montant injustifié, mais encore d'empoisonner quelquefois leurs patients. Egalement l'abbé Jan de Przeworsk (1593) s'en prenait aux médecins juifs pour « des pratiques sorcières auprès des malades ». Kmita, salinier de profession, ne trouvait pas assez de mots d'indignation contre les Juifs qui briguaient les postes lucratifs dans les mines de sel. Quant aux écrivains issus de familles d'artisans, ils retraçaient avec force détails les procédés auxquels recouraient les Juifs pour ruiner les artisans chrétiens etc. En voyage à travers la Pologne au début du XVII^e siècle, le Hongrois Martin Csombor écrivait :

Les Juifs sont fort entreprenants dans le commerce ce qui, tout en étant quelquefois au désavantage des bourgeois, leur est en même temps d'une commodité dans la mesure où, chez le Juif, vous trouverez toute marchandise, si bien qu'il est d'usage de dire: « Si vous n'en trouvez pas chez les Juifs, c'est peine perdue d'en rechercher ailleurs ».

Leurs concurrents chrétiens pouvaient avoir sur cette « commodité » une vue quelque peu différente.

En 1639, les bourgeois de Léopol se plaignent devant le roi :

Plus déjà ni le négociant ne peut faire du négoce ni l'artisan exercer son métier ni le camelot crier ses marchandises ni le cocher vivre de ses chevaux, tous gênés dans leurs métiers par le méchant et infidèle peuple juif [...] Ils se sont rendus maîtres des trois majeurs quarts de Léopol, alors que les chrétiens ne restent à peine que sur le quatrième.

Même les villes de la Prusse royale se ressentant relativement le moins des conséquences de la crise générale, ont lutté avec fermeté contre l'installation des Juifs *intra muros* à Gdańsk, à Toruń ou à Elbląg. A cet égard, les conseils municipaux luthériens se montraient plus intraitables que le patriciat catholique de Lublin ou de Cracovie¹². A Gdańsk, de peur de la concurrence économique, les Juifs n'étaient pas seuls à se voir refuser le droits d'installation; c'était aussi le cas des quakers et des mennonites propriétaires d'ateliers prospères et pratiquant des opérations commerciales ou financières d'envergure. D'autre part, pour avoir le droit de résidence dans le plus grande ville portuaire de la Pologne, les adeptes du socinianisme et du judaïsme faisaient valoir un même argument, celui d'être à Gdańsk pour les affaires de grands seigneurs polonais en qualité de leurs facteurs.

A l'instar des bourgeois qui voyaient les Juifs d'un oeil malveillant, les nobles regardaient de travers les étrangers, en leur tenant rigueur de soustraire aux citoyens émérites, à la faveur des prodigalités royales, des charges et des fermages lucratives, et de courir à la ruine des nobles par un exercice frauduleux du commerce de produits de luxe (ce qui aurait été la spécialité des Italiens). La différence était que les faveurs du roi à l'égard des étrangers étaient censés s'exercer au détriment de la noblesse, tandis que le soutien aux Juifs dont étaient accusés les magnats léserait les couches inférieures de la société, de pauvres chrétiens opprimés « qui se voient astreints à les honorer, vénérer [les Juifs] et souvent à se prosterner devant eux pour se voir exaucés » – écrivait Mateusz Bembus.

¹² Cf. S. Echt, *Die Geschichte der Juden in Danzig, Leer/Ostriesland* 1972, pp. 13 et ss.; J. Tazbir, « Die Reformation in Polen und das Judentum », *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 1983, vol. 31, pp. 394 – 395.

Dès le milieu du XVI^e siècle, dans leurs lettres expédiés pour Rome, les nonces apostoliques se disent impuissants pour faire proclamer en Pologne une bulle pontificale contre les Juifs, face aux faveurs dont ces derniers y bénéficient « tous les palatins étant leur protecteurs avoués ». Les Juifs, tout comme d'ailleurs les Arméniens, trouvaient asile dans les biens appartenant aux grands magnats (en particulier dans le majorat des Zamoyski). Et c'est de coeur que les magnats laissaient les Juifs s'installer dans les villes privées en voie de fondation, et ce de la Grande Pologne à l'ouest (la ville de Swarzędz) à la Ruthénie à l'est (Brzeżany, Brody). Depuis 1539, les Juifs, dans les villes privées, n'étaient assujettis qu'à la juridiction des propriétaires de celles-ci. Et c'est souvent qu'ils s'y voyaient octroyer les droits d'installation les autorisant à élire le conseil municipal, à y siéger et à exercer des charges municipales. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de voir un Szymon Starowolski s'interroger en référence à un oeuvre connu qualifiant la Pologne de « paradis des Juifs » :

N'est-ce pas en effet un paradis, car alors que les autres nations répugnent la vile gent juive, en Pologne ce peuple est aimé de bien des seigneurs? [...] A qui d'être secrétaire en chef? Au Juif. A qui de percevoir les taxes et les péages? Au Juif. Qui jouit de l'accès le plus facile au seigneur? Le Juif. Qui trouve le plus grand crédit auprès de la Cour? Le Juif.

Tout comme la noblesse qui, en critiquant les étrangers à la Cour, visait par-delà la personne du roi en raison des faveurs dont il les comblait, les pourfendeurs des Juifs, en stigmatisant l'ascension de la concurrence juive donnaient à l'occasion libre cours à leur animosité envers les magnats ou les nobles. La contradiction tenait en fait à ce qu'autant aux yeux des bourgeois, qu'ils fussent de souche polonaise, allemande, ruthène ou arménienne, les Juifs constituaient un élément nocif de la vie économique, autant aux yeux des magnats ou de la haute noblesse, leur activité rentrait parfaitement dans le modèle d'Etat tel qu'il se concevait par ces propriétaires à armoiries de la Pologne. C'est qu'ils se considéraient comme étant seuls constitutifs de la nation, à l'exclusion de toutes les autres couches de la population réduites au rôle de serviteurs. Aussi les nobles faisaient-ils peu de cas de la provenance, de la langue et de la confession des gens qui leur vendaient des produits et qui travaillaient leurs terres, d'autant plus qu'aussi bien les paysans

que les bourgeois n'étaient pas tous de souche polonaise. Pour ce qui est des magnats, ils tenaient à avoir à leur service des gens à leur merci. Et c'est en vain que le clergé catholique s'indignait de les voir employer dans leurs domaines, en qualité d'employés, de secrétaires et de médecins, une autre catégorie d'«étrangers», à savoir les dissidents (parmi lesquels bon nombre étaient effectivement d'origine étrangère).

L'adoption de la conception d'une nation limitée à une seule couche sociale unie par la communauté des privilèges¹³ devait forcément amoindrir le poids du lien ethnique constitué par la communauté de langue ou de confession. Déjà au milieu du XVI^e siècle, le maire de Vilno, Augustyn Rotundus (Mieleski) reprochait aux nobles d'opprimer les paysans et les bourgeois et de leur reconnaître à peine la qualité d'être humains, « vous les tenez pour plus méprisables et plus objects que les Juifs et vous serez plus prompts à prendre fait et cause pour les libertés juives que pour les leurs ». Aux yeux de la noblesse, les Juifs avaient sur les paysans un avantage certain, celui de ne pas offrir le risque d'une révolte ou d'un soulèvement antiféodal. De plus, ils n'avaient pas tendance à changer de rang dans la hiérarchie sociale; en effet, à la différence des plus dynamiques et des plus ambitieux parmi les roturiers chrétiens, il ne leur venait pas à l'esprit, du moins jusqu'à une certaine époque, d'aspirer à l'anoblissement.

Les magnats avaient besoin des Juifs dans leurs rôles habituels de tenanciers, de cabaretiers, d'usuriers et de marchands. Le Juif jouait le rôle d'intermédiaire indispensable dans le système économique d'alors; il était pour le propriétaire terrien source de crédits quelquefois de taille et se substituait à lui dans nombre d'opérations commerciales. Le Juif l'informait de ce qui se passait dans le monde; c'est lui aussi qui le rasait, le soignait en cas de maladie et faisait de la musique aux bals et aux noces (à noter que plus d'un mémorialiste, plus d'un peintre ou dessinateur ont pérennisé des barbiers, des médecins et des ménestriers juifs). C'est de mille façons que le Juif aidait à surmonter l'isolement qui était le lot des milliers de domaines de nobles disséminés dans ce grand pays qu'était la Pologne.

¹³ Cf. Tazbir, *La République nobilitaire et le monde*, pp. 45 et ss.

Aux yeux d'un magnat ou d'un gentilhomme aisé, le Juif était un personnage qui quelquefois irritait et plus souvent faisait rire, mais qui, malgré tout, était irremplaçable. Sur ce point, l'accord était total avec l'opinion des étrangers visitant notre pays. A la fin du XVI^e siècle, un diplomate anglais (probablement George Carew) écrivait que tout le commerce en Pologne était entre les mains des Juifs, les Polonais qualifiant ce métier de vil. Un siècle plus tard c'est un jésuite, Walenty Pełski qui émet une opinion voisine en écrivant que la « nation polonaise » (sous-entendu : les nobles) prédestinée par nature au métier chevaleresque ou à l'activité publique, ne veut pas se souiller les mains « par le commerce et tout autre tripotage ». C'est pourquoi elle les a laissés d'abord aux roturiers compatriotes, puis aux étrangers « dont les Juifs ». Et ceux qui se veulent capables d'assumer leurs fonctions, ne seront guère meilleurs dans cet exercice que les Juifs. Ce ne sont pas les Polonais qui font de Juifs des docteurs ; ils ne font que leur confier des occupations conformes à la nature du peuple juif. Une opinion voisine se retrouve chez Friedrich Schulz qui voyagea en Pologne à la fin du XVIII^e siècle. Il écrivait que dans une situation où le noble considérait l'exercice du commerce comme dérogeant à sa dignité (et ne pouvait en fait s'y adonner sous peine d'être déchu de sa condition de noble), où le paysan était indispensable au travail de la terre et

le bourgeois manquait de liberté et de capitaux pour se vouer au commerce, il ne restait rien d'autre qu'à encourager les Juifs à se charger de ce champ d'activité en friche et c'est ainsi que les Juifs se sont rendu maîtres de tout ce qui était commerce, en prenant à ferme depuis le cabaret du noble local jusqu'aux revenus de l'Etat.

Ils ont établi leur monopole sur le commerce, l'artisanat, ils tiennent entre leurs mains auberges et cabarets, mènent les affaires des magnats et des nobles — affirme au milieu du XVIII^e siècle l'historien de Gdańsk, Gottfried Lengnich. A son avis, si le sort favorable des Juifs peut se mesurer à leur nombre et à la liberté du commerce, il est juste d'appeler la Pologne le *paradisus Judeorum*, c'est qu'on les retrouve dans tous les villages et dans toutes les bourgades. Rien non plus ne s'achète ni ne se vend sans l'entremise des Juifs. A la même époque, Benedykt Chmielowski écrivait que les tenanciers et les concessionnaires juifs « procurent des bénéfices illicites à des seigneurs avides et malhonnêtes ».

Il n'est donc pas étonnant que les Juifs étaient détestés par la population paysanne orthodoxe et ruthène des provinces ukrainiennes rattachées à la Pologne. Les conditions en place « permettaient aux Juifs de pratiquer une exploitation ailleurs impossible sous des formes aussi flagrantes »¹⁴. C'est aux Juifs que l'opinion imputait les différents tributs imposés aux roturiers par les magnats et les nobles. Il y aurait même eu des régions où les Juifs eussent pris à bail les revenus ecclésiastiques : frais de baptême, de mariage et de sépulture. Les conflits économiques s'y imbriquaient sur les différences ethniques et confessionnelles ; d'où l'image du Juifs dans la littérature populaire ukrainienne des XVII^e et XVIII^e siècles est beaucoup plus défavorable que dans la littérature polonaise de la même époque. Aussi bien le grand soulèvement cosaque sous le commandement de Bohdan Chmielnicki (1648) que les révoltes cosaques au XVIII^e siècle avaient faits siens des mots d'ordre incitant au massacre des Polonais (les nobles), des Juifs et des prêtres catholiques. Soit des catégories sociales que le commun rendait reponsables de l'oppression politique, économique et confessionnelle. Les communes juives payèrent de milliers de victimes leur symbiose économique avec les nobles et les magnats (au milieu du XVII^e siècle plus de 100 mille Juifs auraient péri sous le couteau et la pique cosaques). Des pogroms massifs éclataient dans les provinces laissées à l'abandon par l'armée et les autorités polonaises.

A l'image que se faisaient des Juifs les magnats et les nobles, les écrivains les plus radicaux opposaient la vision d'une Pologne sans Juifs c'est-à-dire sans l'élément dont l'activité inflige des pertes matérielles à l'Etat dans son ensemble (entre autres par la falsification de la monnaie et son exportation vers l'étranger). Sur le plan du crédit — écrivait-on — les Juifs seraient à remplacer par les chrétiens ou par des institutions à créer à cet effet (*montes pietatis*). Des opinions aussi radicales émanaient principalement des milieux bourgeois ; parmi les nobles seuls quelques rares intransigeants réclamaient l'expulsion des Juifs de la Pologne, comme le faisait à la Diète en 1605 le député Hieronim Gostomski, les appelant « des pies qui picorent les chrétiens » ou, siècle plus tard, le sous-chancelier lituanien Stanisław Szczuka qui écrivait à propos des Juifs : « C'est que c'est un peuple plus corrompu que tous les autres au soleil »

¹⁴ Bystroń, *Dzieje obyczajów*, vol. 1, p. 68.

qui «souille toutes les villes et bourgades par une malpropreté inouïe, ruine les marchands par l'émulation dans la vente de marchandises et dégrade foncièrement tout ce que ce royaume florissant a de splendide et d'utile». En 1759 eut lieu au collège varsovien des jésuites un débat sur le thème s'il fallait, oui ou non, continuer de tolérer les Juifs en Pologne. Les avis étaient partagés et la conclusion qui s'en dégagait – nullement univoque. Les adversaires de la solution de la question juive par bannissement faisaient valoir des raisons multiples pour lesquelles «le bannissement coûterait à ce royaume un déclin inévitable». Les partisans du bannissement invoquaient l'exemple de l'Espagne, en soulignant que «c'est certes d'une manière outrageante mais vraie que les autres nations appellent la Pologne le paradis des Juifs».

Tout une frange d'auteurs demandait d'astreindre les Juifs à la profession agricole. Ceux qui appartenaient au milieu ecclésiastique nourrissaient en arrière-pensée l'espoir que, de cette façon, l'on parviendra à les amener progressivement à accepter le baptême. Ces idées trouvaient de l'audience dans le milieu bourgeois dont les représentants traitaient les Juifs de «bête féroce», de «sauterelle», de «reptiles vénéneux» et de «sale vermine».

Aux yeux d'auteurs polonais et d'étrangers voyageant en Pologne, les Juifs formaient comme un état distinct¹⁵ en raison des privilèges dont ils jouissaient (Carew écrivait même outrageusement, que les privilèges des Juifs étaient plus grands que ceux des chrétiens). Au début du XVII^e siècle, Jan Szczesny Herburt crut bon d'entrer en polémique avec les auteurs affirmant que s'il y était porté atteinte, il y aurait lieu de craindre pour les libertés de la noblesse elle-même. Les communes juives bénéficiaient en effet d'une large autonomie juridique, garantie et respectée par les pouvoirs publics et les seigneurs locaux, ce qui n'allait pas sans vexer plus d'un auteur : «Qui bénéficie d'une plus grande protection aussi bien privée que publique? – Le Juif» – écrivait Szymon Starowolski.

¹⁵ En voyage en Pologne au XVIII^e s., H. Vautrin notait que les Juifs y constituaient une seconde classe de population, instrument d'enrichissement de la première (les nobles), propriétaire d'une troisième (les paysans). Des observations intéressantes à ce sujet sont à relever chez A. Bocheński, *Przemysł polski w dawnych wiekach (L'Industrie polonaise des siècles reculés)*, complété par S. Bratkowski, Warszawa 1984, pp. 235–237.

L'acharnement dans la critique de ces privilèges correspondait dans une certaine mesure à celui avec lequel étaient battues en brèche, à l'époque de la Réforme, les prérogatives du clergé. A noter que sur plus d'un point, elles se rapprochaient de celles des Juifs : une large autonomie juridique, l'amende d'un même montant pour l'attentat à la vie d'un Juif, d'un prêtre ou d'un noble, des capitaux importants détenus chez les Juifs par les consistoires et chez les catholiques par les ordres qui d'ailleurs plaçaient volontiers leur argent à des taux avantageux dans les communes juives. C'est de cette façon qu'on justifiait de part et d'autre la perception d'intérêts élevés. C'est ce qui fait que le calviniste Rej opposait aux maigres confesseurs de la Réforme les Juifs et les moines « bien en chair et au teint allumé »¹⁶. Et c'est à bien des réunions de la Diète que des députés s'en prenaient à égalité à l'immunité judiciaire des confesseurs du judaïsme et du clergé catholique et réclamaient des impôts plus élevés (et stables) pour ces deux catégories. Le clergé, la noblesse et les Juifs étaient seuls à disposer d'institutions de représentation à rayonnement national. Les synodes provinciaux du clergé, la diète où ne siégeaient que les nobles et les *waads* juifs¹⁷ n'avaient pas leur équivalent bourgeois et à plus forte raison, paysan.

Tout comme la Réforme en Pologne tenait dans une large mesure au conflit d'état entre la noblesse et le clergé, la plupart des observations critiques à l'adresse des marchands, des artisans et des usuriers juifs relevaient la critique d'état plutôt que de l'antisémitisme. Ce courant de la critique par état était constant dans la société féodale si bien qu'à relever toutes les opinions critiques sur les paysans (comme sur les bourgeois ou sur les nobles) on obtiendrait un recueil beaucoup plus volumineux que celui que Kazimierz Bartoszewicz avait consacré il y a plus que soixante-dix ans à l'antisémitisme dans la littérature polonaise¹⁸. Semblablement, les lois

¹⁶ Tazbir, « Die Reformation in Polen und das Judentum », p. 393.

¹⁷ Rassemblant les représentants de toutes les provinces polonaises, les assemblées juives s'inspiraient sur plus d'un point du parlement nobiliaire. Elles avaient le pouvoir législatif et s'occupaient notamment de répartition des impôts. Dans ces assemblées (*waads*) siégeaient les élus des communes juives munis d'instructions de celles-ci.

¹⁸ Cf. annotation 5.

somptuaires promulguées par les nobles et visant le patriciat urbain dans le Grand Duché de Lituanie, s'appliquaient par la force des choses également aux Juifs riches auxquels les seconds statuts lituaniens interdirent le port «de vêtements riches et de chaînes en or» ou en argent (ce qui s'appliquait également à leurs épouses). Comme dans le cas des chrétiens, ces interdictions devaient se révéler de peu d'efficacité dans celui des Juifs puisqu'en 1639, à Léopol, des Juifs se voient reprocher de faire «à la noble» leur entrée dans la ville, en attelages sextuples, et assistés de valets de pied.

A partir du XVI^e siècle, l'image du Juif dans la littérature polonaise se façonne en rapport avec une question sociale, quoique, à l'époque, nul n'ait encore le pressentiment du terme. L'accroissement de la population juive dont on se rendait compte et que l'on déplorait, n'était pourtant pas la préoccupation majeure dans une Pologne ethniquement pluraliste. Ce qui l'était, c'était la dégradation évidente de la situation économique d'ensemble. Ses symptômes étaient perceptibles pour tous et il était aisé d'en dresser l'inventaire; par contre, les causes en restaient obscures. Les écrivains bourgeois l'attribuaient notamment au rôle croissant de Juifs dans la vie économique du pays. Et plus l'économie sombrait dans le chaos, plus fréquemment les Juifs revenaient sous les plumes. Cette dégradation était attribuée à l'activité d'un groupe précis et non à des mécanismes économiques. Le Juif était considéré comme coresponsable (si ce n'est le grand coupable) du déclin économique de la Pologne. A chaque crise monétaire on en rendait fautifs les étrangers, plus souvent les Juifs que les Italiens qui, eux pourtant aussi, se trouvaient par intermittence à la tête de l'Hôtel de la Monnaie.

L'activité économique des Juifs façonnait pour une large part leur image aux yeux de l'opinion, mais elle n'était pas le facteur principal de la différence qui les faisait tenir pour étrangers. La concurrence économique n'était ressentie que par la bourgeoisie, la différence de confession et de moeurs — par toutes les couches de la population. La clef de voûte de cette différence était le judaïsme, de même que ses dérivés: langue, tenue vestimentaire, mode de vie. C'est tout au long des siècles que les communautés juives vivaient dans l'isolement au maintien duquel tenaient au même titre les rabbins que l'Eglise catholique. Pour les premiers, il était

le gage de la fidélité aux livres sacrés, le Talmud et l'Ancien Testament en premier lieu, et de l'attente vigilante de la venue du Messie. Et pour ce qui est de l'Eglise, ses porte-parole n'avaient de cesse de rappeler que les Juifs étaient un peuple marqué par l'empreinte des déicides avec lesquels les chrétiens ne doivent entrer en relations d'aucune nature. De là, d'une part la condamnation par les rabbins des mariages mixtes, et d'autre part les décisions des synodes interdisant aux chrétiens de servir chez les Juifs lesquels — écrivait Skarga — «rendent enceintes leurs servantes chrétiennes au déshonneur du sang chrétien». Pour sa part, Starowolski s'en prenait aux tenanciers juifs qui, étant «par nature prompts au commerce charnel» séduisent des épouses fidèles qui viennent chez eux «pour une affaire quelconque». Les Juifs auraient aussi contraint les domestiques chrétiens de travailler les dimanches. Maints synodes catholiques interdirent aux chrétiens non seulement de servir chez les Juifs mais également de cohabiter avec eux et de manger à leur table. L'interdiction englobait aussi la prestation des services de sage-femme. Le respect de ces interdictions ne devait pas être des plus rigoureux, à en juger par leur renouvellement fréquent (entre autres par la Diète).

Au XVI^e siècle, par le fait notamment de la Réforme qui accrut l'intérêt pour l'Ancien Testament, les écrivains et les lecteurs se prirent d'un engouement marqué pour les récits qu'il comporte d'histoire de l'ancien Etat juif, de ses rois, juges et prophètes. Ils se complaisaient à y trouver des analogies aux institutions politiques et sociales de la Pologne nobiliaire. Les prédicateurs, en premier lieu catholiques, puis protestants dans leurs sermons racontaient des faits et gestes de «hetmans», de «primats», de monarques, de «diètes», de «palatins» israélites et même de la «levée en masse». Ils affectaient le royaume de Juda du sobriquet de «douce république israélite» en recherchant des analogies entre le destin de ses habitants et les triomphes et les défaites de la noblesse polonaise.

Cependant, la conscience collective refusait aux cabarettiers, aux tenanciers, aux usuriers et aux commerçants juifs la qualité de descendants de David, de Salomon, de Jérémie et à plus forte raison des apôtres, de la Sainte Famille et du Christ. Ils le livrèrent

jadis à la mort et jusqu'à nos jours restent aveugles aux lumières de la vraie foi. Ils ont péché par ingratitude, aussi Dieu «aux yeux de qui il n'est pas de plus vil péché que l'ingratitude» s'est-il détourné d'eux. «Il dit aux Juifs: *vipera gens* [...] et choisit d'habiter chez nous». Et ce qui pis est, ils persistent dans le crime du déicide qu'ils avaient commis il y a des siècles. C'est que les Juifs – telle ayant été l'opinion générale – se livrent à la profanation de la divine hostie et assassinent des enfants dont l'innocence est à la ressemblance du Sauveur (raison pour laquelle, le motif de la crucifixion de la victime était si fréquemment présent dans les procès pour meurtre rituel).

Le diétine de Łeczyca, en 1669, alla même jusqu'à demander que la profanation de l'hostie et les meurtres rituels entraînent des sanctions pénales collectives: expulsion de tous les Juifs d'une voïvodie avec confiscation des biens. D'autres diétines réclamaient elles aussi des peines sévères. La foi que l'on prêta aux crimes imputés aux Juifs débouchait sur des procès que décrivaient de nombreux textes. Ceux-ci cherchaient à montrer les Juifs comme des ennemis redoutables de tous les chrétiens du sang desquels ils se seraient servis aux fins de leur culte. Benedykt Chmielowski reprochait aux Juifs d'être «très friands du sang chrétien» et un autre curé, Jędrzej Kitowicz, abondait dans ce sens au moyen d'un parallèle: la liberté ne saurait se passer du *liberum veto* comme le pain de pâque du sang chrétien. Cette conviction trouvait son compte dans les tableaux représentant des scènes de meurtre rituel dont on décorait des églises et des couvents (la cathédrale de Sandomierz, le couvent des bernandines à Kalwaria Zebrzydowska), dans des gravures sur bois reprenant ce thème ou enfin dans la représentation de petits cercueils avec à l'intérieur des enfants assassinés. Ce thème n'a toutefois pas généré de pièces du théâtre.

C'est dans les villes que cette propagande trouvait le plus d'audience; c'est là (et non dans les propriétés de nobles ou dans les domaines royaux) que s'intentaient les procès aux Juifs. Le rôle qu'y jouaient les antagonismes économiques se laisse mesurer au fait que, dans certains cas, de tels procès furent précédés de l'expulsion des Juifs de la ville où se tenait le procès. La diète nobiliaire et les rois consécutifs cherchaient à prévenir de telles mises en accusation. Celles-ci devaient relever de la compétence des tribunaux de la royauté

(présidés par les sous-palatins), de la Diète et non de celle des cours municipales, sans pour autant que cette règle fût d'une application rigoureuse. Pour ce qui est de la royauté, Sigismond III Vasa interdit (en 1618) l'impression et la diffusion de la brochure de Sebastian Mieczyński *Le miroir du Royaume de Pologne* en tant qu'ouvrage qui risquait — en imputant aux Juifs des meurtres rituels — susciter des troubles confessionnels et des émeutes antisémites. Nos dissidents étaient éminemment scéptiques pour admettre la véracité des meurtres rituels. Et pour des raisons dogmatiques (refus de la transsubstantiation), ils rejetaient entièrement la possibilité de faire saigner la divine hostie.

L'Eglise n'en soutenait pas moins sa position traditionnelle sur ce point, plongeant ses racines dans le Moyen Age. Ce dont le clergé accusait les Juifs n'étaient pas seulement la profanation de la divine hostie et le meurtre d'enfants chrétiens dont on les disait coupables, mais encore l'insolence des blasphèmes, en particulier contre le Christ et la Bienheureuse Vierge Marie, qu'ils auraient consignés dans leurs livres. Il s'indignait aussi de la circulation d'ouvrages faisant ouvertement l'éloge du judaïsme (de la plume notamment de Jakub de Belzyce — fin XVI^e siècle) et proclamant la supériorité de l'Ancien Testament sur le Nouveau.

L'époque de la Réforme, eut d'ailleurs en propre une situation paradoxale et plutôt impensable dans tout autre pays catholique, à savoir que des chrétiens s'encourageaient mutuellement les uns les autres à se rapprocher par doctrine du judaïsme (en adhérant au judaïsantisme)¹⁹. Mais c'était l'époque où les Juifs n'étaient plus tenus pour ennemis principaux de l'Eglise et du catholicisme. La conviction contraire, correspondant à la situation du Moyen Age finissant, celle de l'absence de puissants courants réformateurs propres à détourner des Juifs l'attention de l'Eglise, s'estompa à l'heure de la scission dans la chrétienté occidentale. Tout au moins dans sa phase initiale, le mouvement réformateur concentra l'attention (et par cela même tout le poids de l'attaque) du camp catholique. Ce n'est que tout au début que celui-ci soupçonnait les Juifs qu'à l'instar des partisans de Wittenberg ou de Genève ils entendaient « soustraire

¹⁹ Cette hérésie se rapprochait à bien des égards du judaïsme; ses confesseurs considéraient l'Ancien Testament comme source principale de leur foi et se faisaient circoncire.

des âmes» à Rome. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, ce soupçon fut repris par les partisans de la Réforme inquiet de voir le judaïsantisme fondé sur l'Ancien Testament, se gagner de plus en plus d'adeptes, en particulier chez les antitrinitariens.

L'échec de la Réforme en Pologne entraîna une montée de l'intolérance, ce qui n'était pas sans influencer sur l'attitude de l'opinion à l'égard des Juifs. Les spectacles de la Passion présentés dans le courant de la Semaine sainte et les ouvrages consacrés à la Passion se mirent à dénoncer largement leur qualité de déicides. La seconde moitié du XVII^e siècle voit se multiplier les représentations picturales du jugement du Christ et de sa Passion. Les membres du sanhédrin comme d'ailleurs aussi les bourreaux y sont habituellement représentés en tenue de riches commerçants juifs. Sur une de ces peintures (dans la galerie du couvent des dominicains à Janów Podlaski), l'on découvre des sages juifs en train de conspirer contre la foi chrétienne. Et cependant les *waads* régulièrement tenus échappaient à l'opinion qui ne voyait à l'évidence dans ces assemblées rien qui pût l'alarmer. Semblablement, les peintures représentant le Christ chassant les vendeurs du temple comportaient des accents antijuifs. Leur message satirique visait «en premier lieu les marchands, mais en même temps les Juifs exerçant principalement le commerce et pratiquant l'usure». Dès le Moyen Age finissant, l'on note en peinture la tendance à représenter les Juifs en compagnie de cet animal impur qu'était à leurs yeux le porc dont d'ailleurs la consommation leur était interdite, ce qui ajoutait à l'intention satirique d'une telle représentation. Et comme les Juifs avaient le porc en mépris, «le recours à sa représentation pour déshonorer et tourner en dérision un groupe social méprisé, s'imposait de lui-même»²⁰. Quand, en 1618, des peintres ont représenté à l'hôtel de ville de Poznań des Juifs et des Juives montant des porcs, il a fallu qu'il fussent payés cher par la commune juive pour effacer la peinture. Mais cette rançon fut de faible effet puisque la toile de remplacement représentait les vendeurs chassés du temple, avec un porc au bas du tableau.

²⁰ M. Gutowski, *Komizm w polskiej sztuce gotyckiej (Le Comique dans l'art gothique polonais)*, Warszawa 1973, pp. 169, 203.

Quoi qu'il en fût, sur le plan confessionnel, les Juifs trouvaient auprès de l'opinion plus de faveur que de n'était le lot des dissidents, à prendre en considération, premièrement, qu'à la différence de ces derniers, ils ne se voyaient pas reprocher de s'employer à la propagande de leur foi. Et il n'était pas rare que parmi les raisons pour lesquelles, aux yeux des tenants de la contre-Réforme, les dissidents ne sauraient être supportés dans un Etat qui tolérait pourtant les confesseurs du judaïsme et de l'islam, figurait l'argument que les Juifs et les Tatares «ne détournent personne de la foi catholique ni ne contaminent qui que ce soit par leur mauvais exemple comme ont l'habitude de la faire les hérétiques». C'est encore au début du XVIII^e siècle qu'il fut répondu aux dissidents se plaignant de voir les gens de l'Eglise «tolérer les Juifs et nous éliminer»: «L'Eglise préfère tolérer les Juifs car il ne nuisent pas», tandis que les dissidents constituent une épidémie et un danger plus graves. Et, secondement, à l'heure de la réaction catholique, les Juifs se sont confondus avec les autres ennemis de l'Eglise, de second rang, alors que le premier était pendant longtemps tenu par les dissidents, pour passer au milieu du XVII^e siècle, à l'islam qui, matérialisé dans la puissance turque, menaçait l'existence même de l'Etat nobiliaire.

Tout au long des trois siècles (XVI^e – XVIII^e), seuls quelques rares auteurs ont cherché à apporter des couleurs plus sereines au portrait du Juif, ou tout au moins se sont montrés compréhensibles pour la situation de ce groupe ethnique. Maciej Miechowita écrivait donc (1517) qu'en Lituanie et en Ruthénie l'on trouve de nombreux Juifs «mais non des exploiters tels qu'on en voit dans les pays chrétiens, mais des travailleurs-agriculteurs et de gros commis, souvent à la tête de douanes et de perceptions d'impôts». Il les louait aussi pour l'exercice «des sciences humaines, de l'astronomie et de la médecine». Au début du siècle suivant, Jan de Kijany émet l'opinion (dans le poème *L'usure à la polonaise*) que les Juifs pratiquant l'usure sont moins durs dans son exercice que leurs collègues chrétiens. Semblablement, Daniel Bratkowski (1697) écrivait que, dans la cherté du crédit, les disciples chrétiens surpassaient leurs maîtres juifs.

Dans la littérature plébéienne, l'on trouve aussi des accents de compassion pour de Juifs molestés par les étudiants. Pour rares

qu'ils soient, on en trouve néanmoins dans des pièces telles que *Z chłopa król* (*Le paysan roi*) de P. Baryka (1637) ou *Świat na opak wywrócony* (*Le monde à l'envers*) de l'abbé D. Nesorowicz (1663) où les Juifs réclament des indemnités aux étudiants et leur reprochant à l'occasion des pillages et la participation aux pogroms. Également Pęski, jésuite issu de la noblesse, ironise au sujet du « paradis des Juifs » en Pologne en disant que s'il ne s'agissait que de lui, il aurait fui un paradis où il serait astreint, comme le sont les Juifs, à porter des habits usés, à payer sa rançon à n'importe quel calottin (pour échapper aux brimades) et à des molestations de blancs becs.

De telles opinions tendent à se multiplier sous l'influence des idées du Siècle des Lumières. Józef Andrzej Załuski, évêque, appelait les fidèles à ne pas rendre coupable toute une nation pour un crime (la crucifixion du Christ) perpétré il y a des siècles par des individus. Józef Pawlikowski, l'un des polémistes les plus influents et les plus retentissants de l'époque, mettait en garde contre un comportement à l'égard des Juifs qui eût été une imitation du fanatisme des Espagnols. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle des revues telles que *Monitor* ou *Pamiętnik Polityczny i Historyczny*, ce dernier édité par P. Świtkowski, prenaient la défense des Juifs.

Dans bien des cas d'ailleurs, la pratique de la vie était différente de ce qu'on pourrait en juger d'après les pamphlets antijuifs. À côté des villes sollicitant le privilège de *non tolerandis Judaeis*, s'en trouvaient d'autres qui, au contraire, laissaient accéder les Juifs aux droits urbains, en s'engageant – comme c'était le cas de la municipalité de Kamionka Strumiłowa en Ruthénie, en 1589 – « à défendre ces Juifs comme précisément nos voisins, contre les molestations et les violences de la part aussi bien de nobles que de soldats ». Le dicton : « sage comme un Juif » traduisait incotestablement l'estime pour le bon sens de cette ethnie. En profitaient souvent des paysans et même de petits nobles préférant consulter un cabaretier (ou tenancier) juif qu'un prêtre catholique, sans parler du propriétaire terrien. C'est ce qu'a observé le voyageur allemand Ernst Kortum qui, dans sa description de la Petite-Pologne de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e écrivait : « traité de haut par le hobereau, c'est dans le Juif que le paysan voit un ami. Il s'ouvre à lui de ses soucis, écoute ses conseils, accepte son aide, recourt à sa protection... »

Après avoir analysé toute une série de pamphlets et d'opinions antijuifs, Kazimierz Bartoszewicz découvre non sans surprise que bien que les Juifs eussent des amis parmi les «seigneurs» qui leur accordaient leur protection, «aucun auteur n'osa prendre leur défense, fait significatif à une époque où la littérature de polémique était florissante»²¹. Effectivement, les écrivains appartenant à la noblesse préféraient ne pas se prononcer à ce sujet, encore que, d'autre part, rares fussent les auteurs nobles à réclamer une Pologne sans Juifs. Rappelons toutefois qu'au plus fort de l'épanouissement de l'oligarchie des magnats, la littérature polémiste continuait de vanter à l'ancienne la démocratie nobiliaire. Si les magnats ne croyaient pas opportun de promouvoir des ouvrages qui eussent vanté leur gouvernement, pour quelle bonne raison auraient-ils eu à se soucier de l'image de marque de leurs facteurs, leurs tenanciers ou leurs banquiers? C'est d'ailleurs sporadiquement aussi que les Juifs eux-mêmes intervenaient pour se défendre. Ce n'est que dans la première moitié du XVIII^e siècle qu'ils éditèrent quelques brochures réfutant les accusations diffamatoires à propos de meurtres rituels et, à la fin du même siècle, les rabbins prendront position sur des projets de réformes en matière de la situation juridique des Juifs.

Au fur et à mesure de la dégradation de la situation internationale de la Pologne, la défense de la population juive devenait un exercice de plus en plus ingrat. Les défaites infligées à la Pologne par des envahisseurs protestants ou musulmans étaient considérées comme résultat d'une conspiration des dissidents polonais et des Juifs avec les ennemis de l'Etat. Les écrits de la contre-Réforme nommaient d'un seul trait ces deux groupes comme candidats au bannissement: «les Juifs, les hérétiques, ces scélérats et traîtres misérables». Lorsqu'il était question, pendant l'invasion suédoise (1655—1660), de bannir du territoire national des blasphémateurs particulièrement endurcis qui, par leur doctrine, affirmait-on, attirent le châtement divin sur le pays et ses citoyens, les catégories prises en considération étaient les confesseurs du judaïsme ou les sociniens. Ces deux groupes se voyaient à l'époque reprocher une collaboration avec les Suédois. Les deux également étaient quelquefois victimes de pogroms sanglants que flétrissait dans ses proclamations le roi Jean Casimir. Finalement, fut cependant édicté le bannissement des sociniens (1658) dont le

²¹ Bartoszewicz, *op. cit.*, p. 130.

caractère étranger de la confession était plus vivement ressenti que celui du judaïsme. En effet, il était plus facile de faire preuve de tolérance à l'égard de gens se situant en dehors de tout lien de parenté, de langue ou de privilèges d'état qu'à l'égard d'un compatriote ou concitoyen (bon nombre de sociniens se recrutant parmi les nobles). Et c'est en vain que, dans leur mémoire adressé à la diétine de Proszowice (février 1659) les sociniens persuadaient leurs confrères dans la noblesse : « Puisque vous tolérez de si nombreux Juifs, païens et autres blasphémateurs publics contre le Fils de Dieu, ce n'est quand même pas à nous que vous vous attaquez pour nous bannir », nous qui voyons en Lui notre Dieu et notre Sauveur. Or, les Juifs furent laissés en paix. Et même si, auparavant comme après, c'est à plus d'une diète qu'était réclamée une réduction de leurs privilèges, un Benedykt Chmielowski n'en admettait pas moins que le bannissement des Juifs ne serait pas réalisable (lui qui pourant s'indignait de voir « les Polonais tolérer de tels trublions, parasites et blasphémateurs contre le Christ »). Dans la première moitié du XVIII^e siècle, il était accredité que si les sociniens furent bannis et les Juifs épargnés c'est que « les Polonais s'étaient endettés » chez les premiers, alors que les seconds devaient des sommes importantes à la noblesse.

Même dans les conditions changées de la République des nobles, les Juifs ont conservé leurs privilèges datant encore du Moyen Age. Ils sont devenus en quelque sorte partie intégrante du paysage humain, une des couleurs des plus stables de la palette multi-ethnique de la communauté nationale. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le pinceau de peintre a inscrit les Juifs dans l'image d'ensemble de la ruine des villes polonaises (le peintre qui le faisait avec le plus d'engouement fut Zygmunt Vogel, cf. *Vue de la Place du marché d'Olkusz* ainsi que d'autres toiles de cet auteur), ces foyers de misère dignes « et du paysan et du Juif », pour reprendre les paroles du poète Ingacy Krasicki. Des toiles et des gravures ont ainsi pérennisé des auberges juives (et leurs propriétaires), des synagogues et les fidèles qui en reviennent, des juives en tenue de fête, des enfants devant leur école, enfin le quartier cracovien de Kazimierz habité par la population juive. La plupart de ces toiles et gravures sont dues à Jean-Pierre Norblin en qui le talent de peintre se doublait d'un tempérament de reporter. Le plus souvent

et avec prédilection, il tirait le portrait d'un Juif au plus fort d'un âpre marchandage avec un noble (ou un paysan). L'image littéraire s'accompagnait donc d'une image plastique, l'une comme l'autre mettant en vedette le commerçant juif (ou la vendeuse ambulante), depuis le facteur échangeant de la monnaie à un soldat (un pamphlet antijuif: *L'Heiduque Miklusz échange de la monnaie chez le Juif*, 1622) jusqu'à ses confrères de la fin du XVIII^e siècle, saisis par le pinceau de l'inestimable Norblin lors d'un marché à Pocięjów, une foire de Varsovie.

L'omniprésence des Juifs n'étonnait pas les habitants de la Pologne; elle frappait par contre les étrangers qui y arrivaient, dont p. ex. Norblin. En font mention, dès le XVI^e siècle, des rapports de nonces pontificaux. Lors de sa tournée en Ruthénie. J. F. Commendone observa que les Juifs de cette province diffèrent à l'avantage par la tenue et la port d'armes de leurs coreligionnaires établis dans d'autres régions de l'Etat. Pour sa part, A. Bolognetti fut surpris par l'aisance des Juifs de Volhynie et le caractère prestigieux de leurs synagogues. Dans l'ensemble, l'est de la Pologne semblait se trouver sous la domination d'hérétique, de schismatiques et des Juifs. Dans le siècle suivant, l'on retrouve dans les récits de la plupart des étrangers ayant visité la Pologne, des passages plus ou moins longs consacrés aux Juifs. Les observations à leur sujet se confirment les unes les autres, à savoir qu'ils étaient nombreux et qu'ils commerçaient de tout. C'est non sans étonnement que les voyageurs font mention des privilèges importants de la communauté juive, en rapportant la genèse à des époques reculées: les octrois de Boleslas duc de Kalisz et les égards dont le roi Casimir le Grand (XIV^e siècle) entourait les Juifs en raison de sa maîtresse juive, Esther, dont il aurait eu des enfants. Ces témoignages de visiteurs soulignent aussi la sollicitude pour les Juifs dont font preuve le roi et les grands seigneurs qui, au besoin, recourent à leur crédit. Ce qui frappait leurs yeux c'est la tenue des Juifs polonais, exotique pour les étrangers, la saleté de leurs demeures, leur progéniture nombreuse. Le berceau, écrit François Regnard en 1731, y est remplacé par une caisse remplie de paille où s'entassent plusieurs enfants d'une même mère. Elle fait penser à un nid de corbeau «tant ils sont noirs et hideux».

Chacun des voyageurs visitant Cracovie croyait de son devoir

de se rendre à Kazimierz tout proche dont la majeure partie de la population était constituée précisément par les Juifs. Jean Le Laboureur en a donné en 1647 une description colorée, presque littéraire; il écrivait qu'on y voit partout des Juifs se démener fiévreusement dans des vêtements noirs, tachés de boue et s'en donner à coeur joie au marchandage ce qui semble leur faire un plaisir particulier. Son compatriote, Payen, parle de Kazimierz comme de «la première rue de l'enfer; elle est sale, puante et si infectée [...] Leurs cheveux sont balayés une fois en trois ans». Ils sont toujours sales, malgré une aisance quelquefois notable. Jouvin de Rochefort soulignait cependant que malgré l'entière liberté de religion dont ils jouissaient, il n'était rien de plus digne de mépris que ce quartier-là, rien de plus misérable et de plus sot que les gens qui l'habitaient. Et tout cela constituerait un juste châtement de leurs péchés. Des témoignages induisant en erreur ne manquaient pas non plus: Le Laboureur écrivait par exemple que Kazimierz était habité par 20 mille Juifs, et Jouvin de Rochefort affirmait que ceux-ci étaient tenus de porter des fraises (?) pour se distinguer des Polonais. L'insubordination à cette ordonnance aurait du être punie. En somme, les témoignages sur ce ghetto volontaire ressemblent aux descriptions de l'enfer²².

Par contre, aux voyageurs visitant la Pologne sous le règne de Stanislas Auguste Poniatowski (1764–1795), l'on doit déjà une image du Juif vue dans une large mesure selon l'optique du Siècle des Lumières européen. Habités à la tenue dans l'ensemble bonne des auberges ouest-européennes, les étrangers acceptaient non sans stupeur et résignation de se faire héberger dans des auberges dont les Juifs avaient fait leur monopole. «A cette nation, malgré sa rapacité, les voyageurs doivent la plus grande reconnaissance dans ces régions exceptionnellement inhospitalières de l'Europe» – lit-on dans un des témoignages du XVIII^e siècle. Le personnage qui y tient la vedette est l'aubergiste juif avec sa famille nombreuse, constamment exposé aux outrages, au pillage et aux coups de bâton. «Les coups ne l'étonnent pas, il sait les endurer: la bastonnade fait partie de leur salaire» – écrit Hubert Vautrin.

²² *Die Gelehrte Welt des 17. Jahrhunderts über Polens*, éd. E. M. Szarota, Vienne 1979. pp. 88, 103, 772, 789, 795–796.

Dès leur arrivée en Pologne, les voyageurs bénéficiaient principalement des services des Juifs qui — écrivait J. E. Biester — sont dans les petites villes « les seuls commerçants, marchands forains, artisans et Dieu sait qui encore! » William Coxe lui fait l'écho :

Avez-vous besoin d'un interprète, on vous amène un Juif; descendez-vous dans une auberge, c'est un Juif qui y est patron; avez-vous besoin de chevaux de relais, c'est un Juif qui vous en procurera et sera votre cocher; voulez-vous acheter une chose, c'est encore un Juif qui vous servira d'intermédiaire.

Les Juifs étaient les premiers à offrir leurs services; dans cette ordre d'idées, la diétine de Wisznia les accuse, en 1715, de servir de facteurs, d'informateurs et d'interprètes aux troupes étrangères envahissant la Pologne. Ce sont les Juifs qui en éclairèrent les commandants sur le montant de la contribution à imposer à chacun des nobles de la région.

Les étrangers n'en revenaient pas en voyant le nombre de Juifs vivant en Pologne (certains auteurs en fixaient abusivement la population à 2 millions), en mesurant les privilèges qui faisaient bénéficier la communauté juive de libertés plus étendues que « partout ailleurs, hormis la Hollande et l'Angleterre », en découvrant enfin la particularité de leur costume et de leurs usages différant à un degré inconnu dans l'ouest de l'Europe de ceux de leur pays de résidence. Les uns étaient frappés avant tout par l'aisance des marchands juifs et par l'état florissant de leurs affaires; d'autres ne voyaient que des Juifs pauvres portant des habits noirs en lambeaux. Aux opinions reconnaissant leur présence indispensable dans le système économique en place, s'en opposaient d'autres, contraires, rendant les Juifs coupables de la ruine économique de l'Etat, de la dégradation des villes, de l'ivrognerie régnant partout en maîtresse (en particulier parmi les paysans), et leur imputant des bénéfices illicites tirés d'escroquerie, d'usure, de filouterie. Ces opinions venaient dans l'ensemble, confirmer l'image du Juif consignée dans les textes d'auteurs polonais. Il faut toutefois avoir à l'esprit que les visiteurs étrangers consultaient les ouvrages de nos auteurs (ce qui se lit en marge de leurs témoignages) et que d'autre part, ils en parlaient à coup sûr avec les Polonais. Ce n'est pas sans sarcasme qu'ils relèvent par contre qu'un samedi soir seuls les Juifs sont hors de l'état d'ébriété (en fait, ils constituaient le seul groupe d'habitants de l'ancienne Pologne à ne pas se voir reprocher l'ivrognerie). Mais

presque tous les voyageurs remarquent leur omniprésence, leur quasi-monopole sur la plupart des secteurs de la vie économique (le commerce mais également l'artisanat) et leur étroite symbiose avec les nobles. Celle-ci porterait à leurs yeux un témoignage défavorable et sur les Juifs et sur les Polonais eux-mêmes, en révélant «l'incapacité et le marasme des nobles», «la condition défavorisée des paysans» et l'inertie de la bourgeoisie polonaise. Tous ces états se laissent exploiter et entraîner dans l'alcoolisme, se montrant incapables de s'occuper du commerce, de l'hôtellerie ou de l'activité créditaire, secteurs dont les commerçants anglais, français ou allemands ne se sont pas laissé refouler par des étrangers.

Pour en revenir à l'image du Juif aux yeux des Polonais, il y a lieu de faire observer qu'elle s'est façonnée au gré de contacts sur le plan de l'activité économique et de conflits dans le domaine religieux, soit dans des sphères où il faisait figure de concurrent. Le cliché du Juif s'ébauchait donc dans une zone intermédiaire particulièrement défavorable, sous l'effet du contact du commerçant (ou de l'usurier) avec le client (ou le débiteur). Par contre, les Polonais n'avaient pas l'occasion d'entrer en contact avec les Juifs dans la vie politique, sociale ou familiale comme cela se faisait entre les nobles même s'ils appartenaient à des Eglises différentes. En outre, de tous les groupes ethniques ayant habité la Pologne ancienne, les Juifs étaient les plus réfractaires à la polonisation²³. Alors qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, le processus de polonisation a englobé Allemands et Ruthènes, Arméniens et Lituanien et même la noblesse tatare installée dans le Grand Duché de Lituanie, les Juifs, hormis de rares exceptions, s'y sont montrés les plus imperméables. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que les Juifs dits frankistes²⁴ amorcèrent l'assimilation des leurs; leurs descendants joueront un rôle important dans la vie culturelle polonaise au XIX^e siècle. C'est dans ce sens qu'abondait la politique des hommes d'Etat

²³ La voie vers la polonisation menait par la conversion, sujet qu'a développé récemment d'une manière intéressante J. Goldberg, «Żydowsky konwertycy w społeczeństwie staropolskim» (Les Convertis juifs dans la société de la Pologne ancienne), [dans:] *Spoleczeństwo staropolskie*, ss le dir. d'A. Wyczański, vol. 4, 1986, pp. 196 et ss.

²⁴ C'est ainsi qu'on nommait les adeptes de Jakub Józef Frank (1726–1791), fondateur d'une secte d'antitalmudistes qui, sur bien des points se rapprochaient de la foi chrétienne. Une partie des frankistes adopta le catholicisme.

polonais du Siècle des Lumières. D'un côté, ils demandaient la polonisation de la population juive par une limitation graduelle des publications en hébreu, la suppression de la différence de costume, la scolarité obligatoire et même le service militaire obligatoire pour les Juifs. D'un autre côté, ils réclamaient l'insertion productive des Juifs (leur mise à l'écart de l'usure et du commerce et leur transfert vers l'agriculture et les manufactures). Cela devait s'accompagner d'une suppression de toutes barrières juridiques qui séparaient jusque-là la population juive du reste de la société. Aucun porte-parole des Lumières n'opta pour le bannissement des Juifs de Pologne et quant aux accusations de meurtre rituel et de profanation de l'hostie, elles se firent de plus en plus rares. Il y eut par contre des voix d'indignation devant les molestations dont ils avaient à pâtir de la part de la populace urbaine. « Faut-il supporter ces restes sauvages de mœurs anciennes et tolérer ces forfaits qui portent atteinte à la bonne réputation de la nation et du siècle » – écrivait en 1783 Piotr Świtkowski dans *Monitor*.

Aussi bien les adeptes du Siècle des Lumières, partisans d'une assimilation forcée, qu'une province nobiliaire peu ouverte aux courants nouveaux prenaient pour point de départ l'image traditionnelle du Juif telle que l'avait façonnée la littérature politique des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. A cette différence près que les uns écrivaient, en y mettant de l'optimisme propre à l'époque :

Il faut civiliser les Juifs, leur faire changer de langue, d'habillement et d'éducation c'est par cette voie que nous transformerons leur caractère et leur manière de penser [et] le Juif sera tel que nous voulons qu'il soit.

Les autres par contre professaient l'opinion de l'invariabilité du caractère d'une nation « pervertie, rusée et traîtresse, toujours conspirant au détriment de la Pologne et à la ruine de la chrétienté et ne vivant que de la fraude ». Comme il y a un siècle ou deux, le Juif, cet individu « dégoûtant par ses mœurs et par son costume », se voyait reprocher de s'enrichir illicitement au dépens des chrétiens qu'il incite à l'ivrognerie et refoule de l'artisanat et du commerce. Ce courant de l'opinion tenait pour acquis que les Juifs « par leurs innombrables subterfuges ont ruiné toutes les villes et bourgades en Pologne en les privant de tous moyens de subsistance », tandis que les villes de la Prusse royale « connaissent un état florissant

pour s'être fermées aux Juifs». C'est d'un oeil particulièrement malveillant que les conservateurs voyaient les frankistes, convaincus que les Juifs baptisés sont des concurrents encore plus redoutables car dans le fond de leurs âmes ils restent fidèles à leur ancienne foi et ne se sont pas départis de leur vrai caractère. La perte de l'indépendance mit un terme à une âpre polémique à ce sujet qui accompagnait les débats de la Diète de quatre ans (1788–1792) comme, plus généralement, à toute tentative de solution de la «question juive» dans un esprit du Siècle des Lumières.

Pour conclure, essayons de voir l'image des Polonais et de la Pologne nobiliaire, telle qu'elle s'est gravée dans la conscience collective et dans la littérature de ses habitants juifs. Il n'est pas aisé de s'en faire une idée précise sans compulsurer les textes qui s'y rapportent, en hébreu. Des traductions bien postérieures nous font connaître des éloges de la tolérance polonaise grâce à laquelle les Juifs, expulsés d'autres pays, trouvaient du pain et la liberté de confession sur les bords de la Warta, de la Vistule et du Dniepr. C'est la raison pour laquelle David Gans, chroniqueur juif de Prague regrettait le «noble» roi Sigismond Auguste. Des poètes d'expression hébraïque ont consacré plus d'une ligne à ce sujet, et le polémiste religieux Abraham de Troki dont les écrits eurent du retentissement, opposait à la fin du XVI^e siècle la tolérance religieuse qui régnait dans «l'Etat sans bûchers» à la persécution religieuse qui faisait rage en Europe de l'Ouest. Il évoquait le traitement cruel qui «fait dresser les cheveux sur la tête» réservé aux papistes en Angleterre et un sort très voisin des partisans de la Réforme en France et en Espagne. C'est un châtement de Dieu puisque tous ces trois Etats avaient autrefois persécuté les Juifs, avant de les expulser. En Pologne par contre, les confesseurs du judaïsme bénéficient de protection.

Et c'est la raison pour laquelle Dieu prêta à ce pays de la puissance et de la paix et ce à un point tel que les gens qui diffèrent par la foi ne se voient pas réciproquement en ennemis et ne persécutent pas les uns les autres.

Au milieu du XVI^e siècle, Mojżesz Isserles, éminent savant juif réfugié à Cracovie, écrivait à un de ses disciples qu'il vaut mieux se contenter de peu en Pologne et y vivre en paix que de rester en Allemagne où les Juifs sont en butte à une haine générale.

La prospérité et le bien-être des communes juives en Pologne furent mis à néant après 1648, date du soulèvement cosaque, et à la suite d'autres désastres qui se sont abattus sur l'Etat polonais. L'extermination des Juifs en Ukraine consécutive au soulèvement de Bohdan Chmielnicki est relatée par la fameuse chronique, traduite en plusieurs langues, de Natan Hanower intitulée *Yeveyn matzulah* (*Le marais profond*). Elle oppose un magnat au coeur noble (Jarema Wiśniowiecki) qui portait les Juifs «comme cur des ailes d'aigle», aux Cosaques qui y apparaissent comme des assassins sanguinaires au coeur dur. Dès lors, les chroniqueurs et les historiens juifs évoqueront avec nostalgie l'âge d'or de la Pologne nobiliaire qui était en même temps celui de la communauté juive dans l'Etat polono-lituanien.

Au milieu du XVII^e siècle, Hanower plus haut évoqué écrivait qu'«il n'est guère à démontrer que nulle part ailleurs dans la diaspora la science ne s'est épanouie autant qu'en Pologne». Et le poète Mojżesz de Narol écrivait sur un ton de douleur :

O Pologne, toi qui étais un paradis
Où florissaient les sciences et les arts [...]]
Te voilà veuve maintenant, esseulée, exilée,
Abandonnée de tes propres fils.

Dans la mesure où nos connaissances sont exactes, jusqu'aux dernières années de l'Etat polono-lituanien, aucun ouvrage de littérature juive ne perpétuait l'image du Polonais antisémite. Et l'appellation en hébreu de la Pologne — *Polin*, semble le confirmer. Cette appellation intègre deux mots: *po* — 'ici' et *lin* — 'repos'.

A l'époque considérée, soit aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, l'image défavorable du Juif se rencontre également dans les littératures française, allemande ou anglaise; à cet égard la littérature polonaise ne fait pas figure d'exception. En outre le sentiment à l'égard des Juifs éprouvé par la noblesse avec laquelle ils entraient le plus souvent en contact était l'antijudaïsme plutôt que l'antisémitisme. En effet, dès que les confesseurs de Moïse acceptaient le baptême, ils étaient reconnus comme citoyens à part entière; comme ils l'ont fait, ils cessaient d'être Juifs. Les néophytes ne se voyaient pas faire grief de leur provenance non chrétienne, à la différence de pays tels que l'Espagne. Dans ce pays-là un «livre vert» (Tizon de Espana) répertoriait les nobles issus de

confesseurs du judaïsme et de l'islam; or l'«équivalent» polonais de ce registre c'était le fameux *Liber chamorum* (*Livre des rustres*) qui offrait un répertoire, établi par Nekanda-Trepka, des roturiers qui s'étaient fauflés dans les rangs de la noblesse. Et, ce qui plus est, de 1588 à 1764, dans le Grand Duché de Lituanie, les convertis juifs se voyaient décerner des titres de noblesse, ce dont aucune loi ne faisait bénéficier les convertis bourgeois ou paysans. Les nobles polonais étaient parfaitement conscients de la présence dans leurs rangs de nombreux étrangers assimilés: chrétiens de souche allemande, lituanienne ou ruthène, anciens musulmans (les Tatars) ou anciens judaïques (les Juifs). Loin de gêner les nobles, cela leur offrait matière tout au plus à des anecdotes sur les chrétiens de fraîche date. Les bourgeois avaient une optique différente du phénomène, à en juger d'après son attitude à l'égard des frankistes.

Un dicton forgé au début du XVII^e siècle (parmi les nobles?) comparait un «Juif baptisé» à un paysan anobli où à un loup apprivoisé, élevé au foyer; c'est que tous trois ne changent que peu leur vraie nature. Plutôt que de la judophobie, ce point de vue, *a priori* hostile à tout changement de statut social, relevait d'un esprit profondément conservateur. Par contre, la judophobie trouvera un siècle plus tard son expression dans le diction suivant: «Un juif ou un néophyte, cela revient au même». L'effort à maintenir des structures et des divisions médiévales se laisse voir dans les décisions de synodes catholiques visant à conserver l'isolement des ghettos juifs inscrit dans la loi.

En somme, l'image que les Polonais se faisaient des Juifs tout au long des trois siècles sur lesquels porte notre étude, était éminemment statique comme le sont d'ailleurs tous les clichés. Ce caractère statique tenait aussi bien à l'influence de l'Eglise qui ne révisera qu'au XX^e siècle son attitude à l'égard des Juifs, qu'à l'inertie des milieux israélites. Hormis un groupe assez restreint qui, aux XIX^e et XX^e siècles, prit le parti de l'assimilation, c'est jusqu'aux années tragiques de la Seconde Guerre mondiale que la plupart des Juifs polonais conservèrent leur langue, leur religion, leurs moeurs et leurs activités (le commerce principalement), ce qui n'était pas sans les maintenir dans un isolement presque total de la population chrétienne.

Dans la période considérée, la Pologne nobiliaire était la deuxième après la Turquie à être habitée par une communauté israélite aussi importante, incomparable avec celles de tout autre pays d'Europe. En effet, en 1800, la communauté juive du territoire de l'ancien Etat polonais constituait 44% de la diaspora juive toute entière. Cela ne pouvait pas rester sans incidence sur les opinions des Polonais sur les Juifs; elles faisaient partie intégrante de l'idée qu'ils se faisaient des étrangers qui, dans aucun pays, ne bénéficiaient d'un préjugé favorable²⁵. Mais ni la Réforme ni le Siècle des Lumières n'ont pas marqué une différence essentielle d'optique; la différence ne résidait qu'en une vision autre que traditionnelle de l'avenir des Juifs. Aux XVI^e et au XVII^e siècles, catholiques et protestants nourrissaient l'espoir de voir ne serait-ce qu'une partie des Juifs se fondre avec le reste de la société par l'acceptation du baptême; dans le siècle suivant cet espoir fut celui d'une assimilation ethnique. Mais personne n'a envisagé ce problème dans une perspective sociale plus vaste. Le postulat de l'égalité en droits de la population juive ne verra son tour venir qu'au XIX^e siècle, après l'affranchissement des paysans et des Noirs, et presque parallèlement au mouvement d'émancipation des femmes.

Trad. par *Hubert Krzyżanowski*

²⁵ S. Eitzen («Two Minorities: The Jews of Poland and the Chinese of the Philippines», [dans:] *Majority and Minority*, ss le dir. de N. Yerman et C. H. Steeles, Boston 1971, pp. 117 et ss.) fait observer que la plupart des grifs à l'adresse des Juifs et de leur activité économique, formulés aux XVI^e et XVII^e s., se retrouvent de nos jours dans la critique des marchands et usuriers chinois établis aux Philippines et des Hindous opérant en Afrique.